



PROTÉGEZ-VOUS

# Bayer Gestes Pro<sup>3</sup>



## Les fondamentaux de *la protection individuelle*

L'usage des produits phytopharmaceutiques requiert un minimum d'équipements de protection, en particulier le vêtement de travail dédié et les gants. La lecture de l'étiquette est indispensable pour adapter sa protection en fonction des produits et des situations.

### ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE



**PRÉPARATION**

**APPLICATION\***

**NETTOYAGE**



**Tablier / blouse à manches longues**  
(Cat III type PB3 ou de niveau C3 de la norme 27065)



**Gants en nitrile (EN 374-3)**



**Équipement de Protection Individuelle (EPI) vestimentaire**



L' EPI vestimentaire est requis pour toute activité phytosanitaire. Ce vêtement est en polyester/coton (65/35%), déperlant et d'un grammage de 230 g/m2 minimum ou un EPI vestimentaire : de niveau C1 de la norme ISO 27 065 ou certifié selon l'avis de la DGT de juillet 2016.

\* Dans le cadre d'une application avec un tracteur sans cabine, adapter la protection selon le degré d'exposition (pulvérisation haute ou basse), le type de produit et la durée de la tâche à réaliser. Exemple : si application en pulvérisation haute, porter en plus de la protection corporelle minimum, une combinaison chimique avec capuche de Cat III et de Type 3 ou 4 ou 5 ou 6 (selon le produit), des lunettes de protection et un masque de protection respiratoire (A2P3).

\*\* Gants neufs dans la cabine, des lunettes de protection et un masque à ne porter que dans le cadre d'une intervention sur le matériel en cours d'application.

**Parce que l'agriculture durable se construit ensemble,  
nous plaçons la santé et la sécurité au cœur d'exigences communes.**

## PRÉPARATION



Une attention particulière doit être portée lors de la manipulation de produit non dilué.

- // Le port de gants en nitrile et d'un tablier à manches longues en plus du vêtement de travail est nécessaire.
- // Le port de lunettes ou d'une protection respiratoire dépend du type et du classement du produit et n'est donc pas systématique. (Se référer à l'étiquette du produit).
- // Le port d'un écran facial ou l'utilisation d'un C.T.S. (Close Transfer System, ex: easyFlow) sont des moyens efficaces et confortables de se prémunir d'éventuelles projections.

## APPLICATIONS



// **Dans une cabine filtrée et pressurisée** : seul le port d'un vêtement de travail est nécessaire.

Toujours disposer de gants neufs dans la cabine, à utiliser dans le cas d'une intervention (prévoir une poubelle extérieure). Les autres E.P.I. (Equipements de Protection Individuelle) ne doivent pas être introduits dans la cabine.

// **En l'absence de cabine** : la protection totale du corps est nécessaire (combinaison avec capuche et masque à adapter selon le type de pulvérisation haute ou basse).

## NETTOYAGE



- // Le port de gants en nitrile et d'un tablier à manches longues en plus du vêtement de travail est nécessaire.
- // Le port de lunettes ou d'une protection respiratoire dépend du type et du classement du produit et n'est donc pas systématique. (Se référer à l'étiquette du produit).
- // Le port d'un écran facial est un moyen efficace et confortable de se protéger d'éventuelles projections.

## PLUS D'INFOS SUR :

[WWW.BAYER-AGRI.FR/BONNES-PRATIQUES-REGLEMENTATION](http://WWW.BAYER-AGRI.FR/BONNES-PRATIQUES-REGLEMENTATION)



**VEILLER À NE PAS FUMER, BOIRE, MANGER OU TÉLÉPHONER LORS DE L'UTILISATION DES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES (POUR ÉVITER TOUT CONTACT DES MAINS AVEC LE VISAGE)**



**IL EST RECOMMANDÉ : DE PRENDRE UNE DOUCHE APRÈS UNE ACTIVITÉ PHYTOSANITAIRE, DE STOCKER ET DE LAVER SÉPARÉMENT LES VÊTEMENTS PERSONNELS ET LES VÊTEMENTS DE TRAVAIL.**

Raisonnement l'ergonomie, l'organisation du travail, la protection collective et enfin les équipements de protection individuelle. La responsabilité du choix et de la décision du port des E.P.I. revient à l'agriculteur ou à l'employeur de salariés utilisateurs de produits phytopharmaceutiques. Le salarié utilisateur est également responsable de la décision du port de ces équipements.



**Bayer Service Infos**

**0 800 25 35 45**

Service & appel  
gratuits

**Bayer S.A.S.**  
Division Crop Science / Crop Protection  
16 rue Jean-Marie Leclair  
CS 90106  
69266 Lyon Cedex 09  
France  
[www.bayer-agri.fr](http://www.bayer-agri.fr)